



## LA LETTRE DU MAIRE

---

Les congés d'été sont désormais loin derrière nous, et la perception de cet éloignement est accrue du fait d'un automne plus « qu'arrosé » ! Ceux qui espéraient un été indien ont dû déchanter, mais j'ai entendu d'incorrigibles optimistes dire que ça pourrait être plutôt bien pour les champignons : j'ai d'ailleurs constaté de visu qu'un spécialiste local avait fait une belle cueillette sur un samedi après-midi (environ 3 kg de cèpes)...

### ✓ **Paysage territorial français**

Il semble acquis que la majorité actuelle reviendra sur la fusion programmée des conseils généraux et régionaux, et que les deux entités continueront à exister ; à titre personnel, j'estime que c'est une bonne chose... Le Conseil Général est une vraie collectivité de proximité, et la disparition des conseillers généraux et régionaux « fusionnés » dans les conseillers territoriaux actaient de fait la suppression de cet échelon de proximité : si les compétences des deux entités restent bien définies et si on retient le principe d'un chef de file pour les dossiers croisés (relevant des deux collectivités), je crois que rien n'entravera leur bon fonctionnement au service de l'intérêt général.

En revanche, si des simplifications et des modifications doivent intervenir, c'est plus dans le domaine de l'Etat ; les collectivités comme les particuliers croulent sous les procédures et textes divers et variés, qui paralysent l'initiative et l'autonomie... Non pas que je veuille moins d'Etat : au contraire, je souhaite que l'Etat conserve des prérogatives régaliennes - éducation, santé, sécurité, accès aux besoins fondamentaux -, et qu'il conserve ses missions de contrôle, mais pour le reste, qu'on simplifie la « paperasserie » inutile et la « boulimie » procédurale.

Par ailleurs, comme une majorité de maires ruraux, j'ai été ravi d'entendre que l'échelon communal conserverait sa place : toutefois, les promesses n'engageant que ceux qui les croient, je préfère attendre les premières mesures qui confirmeront cette volonté ; or, pour l'instant, je n'ai rien entendu ni vu qui permettrait de nous rassurer quant à la perte d'autonomie des petites communes au sein des intercommunalités à venir, ni quant à l'accroissement démesuré des mêmes intercommunalités.

Pour les échéances électorales à venir, il me semble cohérent de reculer d'un an deux des élections prévues en 2014, à savoir les régionales et les cantonales, sachant qu'en 2014 il restera les élections municipales et européennes (sans compter des sénatoriales pour la moitié des départements français, même s'il s'agit là d'un suffrage indirect). Maintenir 4 élections la même année aurait engendré une abstention record ; d'ailleurs, il y a un précédent récent : les municipales de 2007 avaient été reculées d'un an (elles ont eu lieu en 2008) pour un même motif « d'embouteillage » électoral en 2007.

## ✓ Refondation de l'école

Suite à la communication du ministère sur le projet, on ne peut que constater un grand recul par rapport aux intentions de départ. Les congés d'été ne seront pas réduits : il a semblé trop complexe de mettre en place un zonage (comme pour les vacances d'hiver et de printemps) et surtout il semblait impossible qu'une partie des Français ne puisse pas être en congés tout le mois d'août, le sacro-saint mois d'août où tout ou presque doit s'arrêter dans ce pays : comment font les états qui ont réussi à instaurer ce zonage et ces vacances d'été décalées ?... La journée scolaire, elle, n'a été réduite de fait que d'une demi-heure pour l'enseignement maternel et élémentaire, et la demi-journée supplémentaire sera celle du mercredi, sans qu'à aucun moment personne n'ait souhaité évoquer la possibilité de retravailler le samedi matin (un samedi sur deux comme cela s'est fait il y a quelques années par exemple) : je ne dis pas que c'est la solution idéale, mais de grâce, qu'on arrête de nous faire croire que l'ouverture d'un temps de classe le mercredi matin est paré de toutes les vertus ! Moins d'un an après la mise en place du dispositif, on réalisera pleinement toutes les difficultés et contraintes diverses qu'il entraîne, alors que d'expérience, je peux affirmer que la matinée du samedi avait bien des avantages, en tous cas pour ce qui concerne la pédagogie.

Enfin, il semble qu'on s'avance vers une coupure de mi-journée de deux heures pour tous, mais concernant cette disposition, elle existait déjà dans certaines communes.

## ✓ Intercommunalité

Contrairement à ce nous craignons au printemps dernier, le Préfet n'a pas validé l'entrée de Coignières dans la future communauté de communes de Cœur d'Yvelines élargie ; celle-ci devrait comprendre les sept communes actuelles de Cœur-d'Yvelines (Beynes, Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château, Saint-Germain-de-la-Grange, Saulx-Marchais, Thiverval-Grignon, Villiers-Saint-Frédéric) auxquelles se joindraient toutes les autres communes du canton de Montfort... Mais notre inquiétude persiste quant au fait que ceci pourrait constituer une étape intermédiaire vers une plus grande communauté de communes encore, et ce d'autant plus que le mode de représentation des communes reste très défavorable aux plus petites (dont Marcq)... Je rappelle encore une fois que l'ancienne majorité avait validé le fait que la représentation des communes telle qu'elle existait auparavant dans Cœur d'Yvelines et dans beaucoup de petites intercommunalités rurales, à savoir une commune, une voix, quelle que soit sa population, ne sera plus autorisée et que la représentation se fera en fonction du nombre d'habitants ; dans le cas de Cœur d'Yvelines, les 21 plus petites communes (dont Marcq) n'auront qu'un représentant chacune, alors que les 10 plus grandes se partageront 38 représentants.

## ✓ Travaux à Marcq

**L'Eglise Saint-Rémy :** les travaux prévus dans le cadre du contrat rural à l'église Saint-Rémy sont terminés. Pour ce qui concerne les vitraux qui avaient été déposés, ils ont été restaurés et remis en place ; toutefois, les verriers nous ayant signalé et montré des signes de faiblesse sur pratiquement tous les autres panneaux de vitraux, nous envisageons des restaurations de l'ensemble sur deux exercices, en espérant pouvoir bénéficier de subventions (nous sommes dans l'attente de la confirmation d'une subvention dite de réserve parlementaire pour une première campagne de

travaux). Par ailleurs, le Conseil Général des Yvelines devrait nous aider à hauteur de 70 % du montant des travaux de restauration d'un tabernacle en bois doré datant de la fin du XVIIème siècle ou du début du XVIIIème.

Enfin, je remercie ici publiquement l'équipe de bénévoles qui a œuvré au grand nettoyage d'après travaux : ce n'était pas une mince affaire !

**Pose d'une borne d'incendie au carrefour de la rue des Champs et de la Grande Rue :** ce chantier qui a nécessité le remplacement de la canalisation d'eau propre entre la rue du Puits Perdu et la rue des Champs par une canalisation de plus grand diamètre était rendu nécessaire pour une bonne protection-incendie des extrémités des rues des Champs et Grande Rue.

**Réfection de la rue de l'Eglise et de la descente du chemin de l'Enfer :** suite au chantier d'enfouissement des réseaux aériens rue de l'Eglise, des travaux de réfection de voirie et caniveaux ont commencé début septembre, mais les fortes précipitations ont retardé la phase de coulage des bétons et la mise en enrobé de la chaussée : nous espérons toutefois que l'ensemble sera terminé au cours des congés de Toussaint, ainsi que les travaux prévus au niveau de l'entrée de ville rue d'Andelu (accessibilité riverains et protection du cheminement piétonnier) tout comme la mise en place d'un dispositif de ralentissement à l'entrée-est du village sur la RD 119 (Grande Rue); concernant celui-ci, d'après une toute récente information, il est confirmé que le service routes du Conseil Général des Yvelines ne nous autorisera pas à créer un rétrécissement de chaussée mais qu'il a opté pour un plateau-ralentisseur : si celui-ci avait pu ressembler à ceux qui existent à la Bardelle à Vicq, la proposition m'aurait convenu, mais il nous été signalé que les dispositifs autorisés maintenant ne permettent pas de rupture de pente supérieure à 7%. Toutefois, nous sommes obligés de respecter cette demande pour améliorer la sécurité sur cette entrée de ville et au niveau du carrefour entre la rue des Fontenelles et la Grande Rue.

**Entretien de l'éclairage public et éclairage d'équipements communaux :** nous avons retenu une entreprise pour assurer cet entretien régulier et pour terminer des travaux ponctuels au stade Marie Leblan et au chalet des Bruyères, sachant qu'il faudra prévoir en 2013 une réfection complète de l'éclairage du stade Marie Leblan.

**Abribus :** les travaux de construction de l'abribus prévu au croisement de la rue du Puits Perdu et de la Grande Rue sont terminés.

**PLU :** Dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols et de son passage en PLU (Plan Local d'Urbanisme), un bureau d'études a été retenu afin de conduire la procédure : il s'agit du cabinet TOPOS. Des informations vous seront communiquées et une réunion publique (voire deux) sera organisée (un registre sera également ouvert pour recueillir les demandes et avis de la population).

## ✓ Travaux à venir

**Enfouissement de réseaux aériens rue d'Autouillet, rue du Sablon et place de la Mairie** : un dossier de subventionnement a été déposé pour réaliser cet enfouissement en 2013 ou 2014, notre objectif étant d'avoir réalisé l'enfouissement de tous les réseaux aériens du village d'ici six à sept ans, afin de pouvoir bénéficier des opportunités de subventionnement encore existantes, car il n'est pas certain qu'elles perdurent.

**Petits travaux sur les bâtiments communaux** : amélioration de l'éclairage dans les locaux scolaires, réfection du sol de la scène à la salle Michel Cacheux.

## ✓ Travaux différés

**Mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite** : nous avons déposé un dossier de subventionnement auprès de l'Etat (DETR) dans le cadre de cette mise aux normes qui devrait être effective en 2015, pour créer un bloc sanitaire accessible en mairie (au rez-de-chaussée car actuellement le seul bloc sanitaire est à l'étage) et pour créer un bloc sanitaire supplémentaire à l'école (le bloc sanitaire existant étant insuffisant pour une soixantaine d'élèves et ne permettant pas l'accès en fauteuil roulant) : toutefois, ce dossier a été écarté par la Préfecture en juin dernier et il ne sera donc pas subventionné ; au vu du montant du devis estimatif, ce chantier devra vraisemblablement être différé.

**Animation festive et culturelle** : outre les désormais traditionnels rendez-vous festifs (soirée jeux, marché de Noël, thé dansant, loto crêpes,...) des nouveautés apparaîtront sur cette saison 2012-2013 : un pizza-concert, un spectacle en direction des tout-petits, un stage « hip hop et Human Beat Box » pour les ados, « Short songs » spectacle de chant interactif, sans oublier un spectacle d'humour : « Hors Service », certains de ces rendez-vous étant programmés dans le cadre du partenariat avec La Barbacane, d'autres relevant de l'initiative du comité des fêtes : pour de plus amples détails sur ces rendez-vous, n'hésitez pas à vous reporter aux articles afférents dans cette gazette.

Pierre SOUIN